

# JOURNEE DE LA COURSE DE SATIN 2017

dimanche 4 juin 2017 – Manade Allard – 13200 ARLES

## REGLEMENT GENERAL

1. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, un concours de ferrade, un concours de maniabilité, la course de Péu Blanc, la course de Satin, la course de la Taiolo.
2. Les animaux présentés devront être vaccinés depuis plus de quinze jours et depuis moins d'un an contre la grippe équine. Ils devront également être munis d'un transpondeur électronique.
3. Un contrôle vétérinaire sera effectué lors de l'arrivée des chevaux.
4. Tout animal atteint ou soupçonné d'être atteint d'une maladie contagieuse sera refusé. Aucun recours ne pourra être engagé à l'encontre des organisateurs en cas de maladie contractée par les chevaux lors de leur présentation à la manifestation.

### **En cas d'épidémie, la manifestation serait purement et simplement annulée.**

5. En cas d'accident survenu ou de maladie contractée au cours du séjour des chevaux sur le site de la manifestation, les soins seront à la charge du propriétaire de l'animal.
6. Un emplacement spécifique sera réservé au stationnement des chars et des vans. Pour éviter le désordre, il est recommandé de respecter les emplacements prévus.
7. Les éleveurs seront chargés de l'entretien général et de la garde des animaux.
8. Toute responsabilité pouvant résulter du transport des chevaux et de leur présence sur les lieux de l'exploitation, demeurera à la charge du propriétaire qui aura à assumer leur garde ou la déléguer à un tiers ou à son personnel, étant précisé qu'en aucune manière les organisateurs n'auront une obligation de garde des chevaux présentés.
9. Des explications sur ce règlement seront éventuellement adressées aux intéressés qui en feraient la demande.
10. Seront associés à la manifestation des exposants (selliers, fabricants de vans, fabricants d'aliments pour chevaux, artisans, etc...), qui seront installés sur le site.
11. Il est demandé aux cavaliers de revêtir la tenue gardiane traditionnelle (se référer à la charte de la tenue vestimentaire des gardians). Le harnachement Camargue (selle gardiane avec martingale, croupière, mors gardian, seden, caveçon camarguais, si nécessaire, étriers cage, tapis de selle en feutre à damier marron et blanc par exemple...) est exigé. Pour les concurrents participant à la course de la Taiolo, une tenue autre que Camarguaise est autorisée, cette tenue devra, cependant, rester correcte.
12. Les manadiers s'assureront, lors du concours de ferrades, que les cavaliers engagés sont à jour de leur assurance ainsi que les papiers relatifs au cheval (vaccination et autres).
13. Pour tous les participants le port de la bombe ou casque et du gilet de protection sont fortement conseillés.
14. Festiv'Arles – Maintenance et Traditions ne demande pas de droit d'inscription.
15. L'accueil du public se fera à partir de 8 h jusqu'à la fin de la manifestation sur le parking matérialisé à cet effet. Les vans et les camions bétaillères seront stationnés dans le clos signalé par des panneaux.
16. **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours**



FESTIV'ARLES

# REGLEMENT DU CONCOURS DE FERRADE

dimanche 4 juin 2017 – Manade Allard - Sambuc – 13200 ARLES

- ☆ Festiv'Arles – Maintenance et Traditions organise, dans le cadre de la manifestation de la Course de Satin, un concours de ferrade.
- ☆ Ce concours se déroulera le jour de la Course de Satin, à partir de 9 h 30 à la manade Allard au Sambuc. Il est ouvert aux manades de taureaux invitées par Festiv'Arles – Maintenance et Traditions.
- ☆ Chaque manade sera représentée par 4 cavaliers (2 tridents) en tenue gardianne, montés sur des chevaux de race Camargue harnachés à la façon camarguaise.
- ☆ Le nombre de participants à ce concours sera de 10 manades plus le gagnant de l'année précédente.
- ☆ Les manades participant à ce concours seront tirées au sort le matin même pour définir l'ordre de passage. Le vainqueur participera automatiquement au concours de l'année suivante (s'il le souhaite).
- ☆ Les anoubles seront fournis par la manade Allard détenteur de la « carte verte ».
- ☆ Les manadiers s'assureront que les cavaliers engagés sont à jour de leur assurance ainsi que les papiers relatifs au cheval (vaccination et autres).
- ☆ **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours**
- ☆ Les anoubles seront « courségés » au départ de la cour de tri et tombés entre les deux bandes blanches tracées au sol le plus près possible du point central, face au podium. Ils devront être maintenus au sol par les gardians. La notation sera faite d'après tous ces critères.
- ☆ Critères de notation :
  - 1 Présentation des chevaux sans protection,
  - 2 Propreté, harnachement traditionnel, tenue des gardians
  - 3 Sortie anouble, départ, récupération, encadrement
  - 4 Coursejado, rectitude, allure générale
  - 5 Coup de fer
  - 6 Maintien de l'anouble au sol
- ☆ Les prix seront remis sous forme de Bons d'Achat :
  - > Le vainqueur recevra un prix d'une valeur de 300 € et « Lou Ferri d'or » 2016 (valeur 300€)
  - > Le second, un prix d'une valeur de 250 €
  - > Le troisième, un prix d'une valeur de 200 €
- ☆ Le jury sera composé d'un représentant de Festiv'Arles – Maintenance et Traditions, d'un représentant de la Confrérie des Gardians, d'un représentant de la Nacioun Gardiano, d'un représentant des gardians professionnels, d'un représentant de l'Association pour la Race des Chevaux de Camargue, du Directeur du Parc Régional de Camargue.
- ☆ Festiv'Arles – Maintenance et Traditions se réserve le droit de modifier le présent règlement dans les années à venir.

*En cas d'accident, FESTIV'ARLES – MAINTENANCE ET TRADITIONS  
décline toute responsabilité en ce qui concerne le public et les participants.*

# Journée de la Course de Satin

dimanche 4 juin 2017

## Fiche d'engagement 1

### CONCOURS DE FERRADE

#### CHEVAL

Nom..... Age.....

Naisseur.....

ENTIER

JUMENT

HONGRE

Nom du Propriétaire.....

#### CAVALIER

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

.....

Je soussigné.....déclare :

- avoir une assurance responsabilité civile personnelle pour mon cheval,
- **Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours**
- avoir pris connaissance du règlement et de m'y conformer

Date et Signature :

## Autorisation Parentale

Je soussigné.....

autorise mon fils, ma fille mineur (e).....

âgé (e) de.....ans, à participer aux épreuves du concours de Ferrades du  
4 juin 2017 et de ce fait dégage de toute responsabilité les organisateurs.

Date et signature des parents ou du responsable :

## Autorisation de Participation

Je soussigné.....

propriétaire du cheval.....

autorise M.....

à participer aux épreuves du concours de ferrade  
avec mon cheval :

du 4 juin 2017

Date et signature :

**CONCOURS DE FERRADES**  
**Dimanche 4 Juin 2017**  
**Manade Allard au Sambuc – 13200 ARLES**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

NOM DE LA MANADE.....

Nom, Prénom .....

ADRESSE.....

.....

La manade sera représentée par (nom des quatre cavaliers) : .....

.....

.....

.....

**souhaite m'inscrire au Concours de Ferrades organisé par FESTIV'ARLES –  
Maintenance et Traditions à la manade Allard au Sambuc  
uniquement avec des chevaux de race Camargue.**

Chaque manade participant au concours de ferrades doit engager ses gardians à  
participer aux courses de l'après-midi.

Le manadier s'assurera que les cavaliers engagés sont à jour de leur assurance ainsi que les papiers  
relatifs au cheval (vaccination et autres).

**Les organisateurs déclinent toutes responsabilités sur le parcours.**

*Pour les participants mineurs participant à cette manifestation, l'autorisation  
parentale doit être complétée et retournée à Festiv'Arles, organisateur de la manifestation.*

Un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage sera effectué le matin même.

**Déclare et certifie avoir pris connaissance du règlement et de m'y conformer**

A..... le .....

Signature :

Bulletin à retourner avant le lundi 22 Mai 2017 à  
Festiv'Arles – Maintenance et Traditions 35 place de la République 13200 ARLES